

Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

DATE ET HEURE	09 Septembre 2019 à 15h00mn
PASSATION DE MARCHÉ N°	DP/QBS/MCA-M/EW-08-B/Compact
LIEU	Participation physique et par webinaire Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education-Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad – Salle de réunion du 4 ^{ème} étage
ENTITE	Agence MCA-Morocco
INTITULE DU PROJET	Assistance technique pour promouvoir l'équité genre en milieu professionnel.

PARTICIPANTS : Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.

1^{ère} partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé le **09 Septembre 2019 à 15h00mn** une réunion d'information afin de présenter le contenu de la demande de propositions n° **DP/QBS/MCA-M/EW-08-B/Compact** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cette demande de propositions.

Monsieur Youssef Medouar, Directeur de la « Passation des marchés » au sein de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à Mme Siham BOJJI Directrice GIS de l'Agence MCA-Morocco.

Cette dernière a expliqué brièvement les grands axes du Compact, avant de passer en revue le contexte de la prestation ainsi que le détail et la consistance des missions à effectuer dans le cadre de la demande de propositions susmentionnée.

Monsieur Amadou Seck Procurement Agent Manager du Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC. Il a également insisté sur les éléments suivants :

- Seule une soumission par voie électronique est acceptée ;
- La proposition financière doit être protégée par mot de passe ;
- La note minimale de qualification est de 75 points.

Monsieur Youssef Medouar a présenté les dispositions fiscales, propres aux procédures de MCC, à retenir par les soumissionnaires qui comptent soumettre leurs propositions.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Le don MCC attribué au Maroc est exonéré de toute taxe ou impôt dont la TVA et les droits de douane. L'Agence MCA-Morocco se chargera de déposer les demandes d'exonération auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) ou de l'Administration des Douanes en vue de l'obtention du certificat d'exonération de la TVA ou de la franchise douanière. Tous les coûts existants doivent être inclus dans la proposition financière des soumissionnaires, excepté les montants de la TVA et des droits de douane.
- **Dès réception du contrat signé**, si le Consultant attributaire du contrat est non résident au Maroc et s'il ne dispose pas d'identifiant fiscal à la signature du contrat, il peut contacter un

agent fiduciaire pour obtenir un identifiant fiscal au Maroc. Ce numéro d'identification fiscale sera porté sur la facture pro forma avant tout paiement.

- En l'absence d'un agent fiduciaire, le numéro d'identification fiscale ne sera pas requis sur la facture pro forma (code des impôts, article 115). Dans ce cas, MCA-Maroc communiquera sur sa propre déclaration de TVA trimestrielle, le montant total établi avec des non-résidents n'ayant pas accrédité un représentant fiscal au Maroc et ayant bénéficié de l'exonération de la TVA.
- Un Consultant non résident sera soumis à la retenue à la source de 10% (IS) pour chaque paiement.
- Pour permettre à un Consultant de facturer en Hors-Taxe, il doit disposer d'un certificat d'exonération de la TVA sur la totalité du montant de son contrat. La demande d'exonération de la TVA qui sera déposée à la DGI se fait sur la base des factures pro forma fournies par le Consultant à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat.
- L'ICE n'est pas requis pour les Non- résidents.
- Si le Consultant est un groupement, il doit disposer d'une convention de groupement qui doit mentionner clairement le mandataire, les quotes-parts de chaque membre du groupement, ou le compte bancaire du mandataire au cas où le groupement décide de faire le paiement en intégralité au profit du mandataire.
- Le mandataire sera l'interlocuteur de l'Agence MCA-Morocco.
- Si le Consultant principal a recours à des sous-traitants, les sous-traitants ne bénéficient pas d'exonération de TVA mais facturent le montant TTC au Consultant. Ce dernier pourra soumettre une demande de remboursement de la TVA pour les factures réglées en TTC à la DGI selon les dispositions de l'article 103-5 du Code Général des Impôts.

La présentation par PowerPoint faisant l'objet de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et les dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

Les questions posées et les réponses seront présentées au niveau de la 2^{ème} partie de ce rapport.

2^{ème} partie – Questions/Réponses

Q1 : Vous avez parlé d'une étude qui a été faite au préalable portant sur les meilleures pratiques à l'échelle internationale, est-ce que le cabinet qui sera retenu aura accès à cette étude ?

R1 : Cette étude qui a été réalisée par l'agence MCA Morocco a porté essentiellement sur une analyse situationnelle sur la participation de la femme dans le marché de l'emploi et sur une analyse de l'intégration de l'approche genre dans les politiques emploi au niveau macro. L'étude a également permis de proposer des pistes et des actions d'améliorations de la participation de la femme à l'activité économique en étudiant des bonnes pratiques nationales et internationales. Parmi ces actions proposées, le renforcement du processus du trophée de l'égalité professionnel a été choisi comme priorité.

Etant donné le niveau macro de l'étude et afin de rester focalisé sur l'objet précis de cette prestation, cette analyse sera partagée, à titre indicatif, avec le cabinet qui sera retenu.

Q2 : Au niveau du trophée d'égalité. Est-ce que les entreprises publiques sont intégrées dans votre panel ou pas ? On voudrait définir le scope global quand on parle d'entreprise, est-ce que c'est

uniquement les entreprises privées ou est-ce qu'on intègre les entreprises publiques et semi-publiques ?

R2 : Cette prestation ainsi que l'initiative du trophée de l'égalité professionnelle du ministère du travail et de l'insertion professionnelle ciblent uniquement les entreprises privées.

Q3 : s'agissant des recommandations sur les besoins au sein du ministère en terme RH, est ce que cela se limite aux compétences ou est ce qu'on l'étend sur l'organisation de ceux qui vont porter le projet ? y'a-t-il une partie organisationnelle qui est sous-entendue ?

R3 : Le renforcement des capacités prévu dans le cadre de cette prestation cible les ressources humaines travaillant sur l'initiative du trophée de l'égalité professionnelle. Cela n'empêche pas les prestataires de faire des propositions concernant les aspects organisationnels dans le cadre du plan d'accompagnement à développer.

Q4 : En termes de stratégie de communication, vous avez parlé de la mise en place d'une stratégie qui sera mise en place par le cabinet retenu, est-ce que ce cabinet saura au préalable le budget de déploiement prévu ?

R4 : Comme indiqué dans la DP et dans la présentation du 09 septembre, nous avons prévu une enveloppe, hors élaboration de la stratégie de communication prévue dans la période de base, pour la réalisation des outils de communication. Le budget prévu pour la phase optionnelle, est de 127 000 USD, dont 50 000 USD dédié à l'édition, à l'impression des outils et la réalisation des actions de communication.

Q5 : le mot de passe protégeant la proposition financière se donne à qui et quand ?

R5 : Les mots de passe devront être envoyés à l'adresse procurement@mcamorocco.ma uniquement sur demande de l'Agence MCA Morocco. Le mot de passe devra être communiqué par les firmes admises techniquement, au plus tard à la date de la séance d'ouverture des offres financières.

Q6 : Faut-il présenter l'offre pour la période de base et supplémentaire ou seulement pour la période de base ?

R6 : L'offre financière doit comprendre la période de base et la période optionnelle conformément aux formulaires de soumissions dans lesquels il est indiqué d'insérer les montants relatifs à chaque période.

Q7 : Dans quelle mesure le ministère des affaires de femmes ou d'autres ministères concernés sont-ils impliqués dans le projet Trophée ?

R7 : Cette initiative est portée par la Direction du Travail du ministère du travail et de l'insertion professionnelle dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie. A ce stade, le ministère de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social ainsi que d'autres secteurs concernés sont invités et assistent à la cérémonie de remise des trophées.

Q8 : Le cabinet ayant participé (s'il a été question d'une étude externe) à l'élaboration de l'analyse situationnelle est-il en mesure de soumissionner à ce présent marché, sachant que le rapport de ladite étude ne sera communiqué qu'au cabinet retenu et non à l'ensemble des soumissionnaires ?

R8 : Cette prestation a été réalisée par un consultant individuel et non un cabinet. Nous jugeons qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt à ce stade car le diagnostic a été effectué de manière très globale sur les bonnes pratiques nationales et internationales et sur la participation des femmes dans le marché de l'emploi.

Q9 : Est-ce qu'il faut également présenter les CV du personnel non clé au moment de la soumission ou on peut le faire plus tard après avoir gagné le contrat ?

R9 : Oui, il faudra soumettre les CV du personnel clé et non clé au moment de la soumission

Q10 : Est-ce que la proposition méthodologique doit inclure la méthodologie pour la période optionnelle également ?

R10 : La méthodologie concerne la période de base car c'est uniquement pour cette période que la demande de proposition (DP) a fourni les éléments nécessaires.

Q11 : Pour l'évaluation de la capacité financière : il y a des critères mais aucun montant minimum indiqué, comment cette capacité financière est-elle évaluée ?

R11 : Il s'agira au consultant d'apprécier ses besoins et demander à sa banque une attestation financière prouvant sa capacité financière d'exécuter la mission.

Q12 : Concernant les attestations de bonne fin d'exécution, dans les cas où ces attestations ne sont pas disponibles, pourrions nous fournir les contrats à la place ?

R12 : Oui les copies des contrats peuvent être transmises avec les références nécessaires pour la vérification.

Q13 : Est-ce que le paiement se fera par tranche ou est-ce que le paiement s'effectuera à l'accomplissement de la mission ?

R13 : Le paiement s'effectuera selon l'échelonnement indiqué à la clause CGC 17.1 des conditions particulières du contrat et annexes au contrat

Q14 : Est-ce que les attestations faites par d'autres organisations, dans lesquelles les montants des prestations effectuées sont inscrits, peuvent entrer dans l'évaluation de la capacité financière ?

R14 : Les attestations transmises n'entreront pas dans l'analyse de la capacité financière de la firme. Seuls les éléments demandés dans le cadre du formulaire TECH-2-A seront appréciés. Toutefois ces attestations seront prises en compte dans l'évaluation des références techniques similaires.

Q15 : A la page 82 du dossier, dans le calendrier, on parle de « OSP plus... ». Pourriez-vous indiquer ce que OSP veut dire ?

R15 : Ordre de service partiel.

Annexe I : Fiche de présence
Annexe II : Présentation (en Powerpoint)

Annexe I : Fiche de présence



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب قنطرة الألفية-المغرب

FICHE DE PRESENCE

Conférence de pré-soumission

DP N°: DP/QBS/MCA-M/EW-08-B/Compact

Intitulé : Assistance technique pour promouvoir l'équité genre en milieu professionnel

Entité : Agence MCA-Morocco

Lieu : Salle de réunion - Agence MCA-Morocco / Webinaire

Date : 09 Septembre 2019 à 15h00mn

NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
BOJJI Sibam	Dir. GIS	MCA-Morocco	0662118387	bjji@mca.com.morocco.ma	[Signature]
Sami Benlyya	P.S	PA	-	-	[Signature]
Amadou Doudou Seck	DAM	PA	-	-	[Signature]
Dr. HASSAN NEDJMAN	DAM	MCA-M	-	-	[Signature]
Mohamed EL-Moutoune	MCA-M	RPM	-	-	[Signature]
E/Aoufiwissal	valoris conseil	valoris conseil	0673633179	executive@valorisconseil.com	[Signature]
Amine JAMAÏ	VALORIS Conseil	VALORIS Conseil	0522251633	a.jamai@valorisconseil.com	[Signature]
Abdeljelil ITRI	Service	ITID	0661797210	aiti@amfi.gov.ma	[Signature]
Francesca Binda	President	BCI	-	-	[Signature]



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب قنطرة الألفية-المغرب

El Maghadi Sobna	-	Mozans	-	-	velinase
-	-	valoris conseil	-	-	velinase
Anna Vilar	-	METS	-	-	velinase
-	-	NSCE	-	-	velinase